

Benoit DERYCKE

Commissaire aux comptes

1, Mas Félix

66300 CAMELAS

TEL 04 68 81 83 54

Courriel : b.derycke@deta.fr

A TA GUISE

Société par Actions Simplifiée au capital de 20 300 Euros

Siège social : 36, avenue René Cassin 66240 SAINT-ESTEVE

Société en cours de formation

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS**

APPORT D'UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE

par **Mr Sébastien RANVAL** et APPORT D'ELEMENTS D'ACTIF par **Mme Carine
SEDANO**

À la société A TA GUISE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS D'UNE ENTREPRISE
INDIVIDUELLE par Mr Sébastien RANVAL
ET L'APPORT D'ELEMENTS D'ACTIF par Mme Caroline SEDANO
À la société A TA GUISE**

Aux associés,

En exécution de la mission que vous m'avez confiée, dans le cadre de l'apport d'une entreprise individuelle à la société en formation A TA GUISE par Monsieur Sébastien RANVAL et l'apport d'éléments d'actif par Mme Caroline SEDANO que vous envisagez d'effectuer, je vous présente mon rapport établi en application des dispositions de l'articles L225-147 du code de commerce.

La valeur de l'entreprise individuelle été arrêtée par Mr Sébastien RANVAL en date du 19 janvier 2026 et la valeur des éléments d'actif a été arrêtée par Mme Caroline SEDANO le 14 janvier 2026.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports ne soit pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver ci-après, mes constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

- 1- Présentation de l'opération, description, évaluation et rémunération des apports
- 2- Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport
- 3- Conclusion

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION, DESCRIPTION, EVALUATION ET REMUNERATION DES APPORTS

1.1 PRESENTATION DE L'OPERATION RELATIVE A L'APPORT DE Mr Sébastien RANVAL

1.1.1 DESCRIPTION ET VALEUR DES APPORTS

Monsieur Sébastien RANVAL, soussigné de première part, apporte à la société A TA GUISE sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite Société par Mme Carine SEDANO future présidente associée de la société A TA GUISE és qualité :

Un fonds de commerce pour une activité principale de FOOD TRUCK :

activité de restauration ambulante, de nature commerciale, relevant du régime micro-entrepreneur, exercée en qualité d'établissement principal situé au 36 avenue René Cassin, 66240 Saint-Estève, sous le nom commercial « A ta guise », composée de :

- La clientèle et l'achalandage ;
 - Le nom commercial « A ta guise » ;
 - L'enseigne et, le cas échéant, les éléments de décoration du camion FOOD TRUCK ;
 - Le matériel, mobilier, équipements et véhicules affectés au FOOD TRUCK
- Les contrats en cours se rattachant à cette activité, sous réserve de l'accord des cocontractants lorsque requis (assurance, téléphonie, fournisseurs principaux, etc.).

Un fonds de commerce pour une activité secondaire de

prestations de services généraux auprès des particuliers (activité secondaire exercée depuis le 4 septembre 2024

L'Apporteur apporte également l'ensemble des éléments nécessaires à l'exploitation de l'activité de prestations de services générales comprenant :

- La clientèle et les relations d'affaires établies ;
- Le nom commercial « A ta guise » pour cette activité, le cas échéant ;
- Le matériel et les équipements affectés à cette activité ;
- Les contrats se rattachant à cette activité, sous réserve des accords nécessaires des cocontractants.

. Eléments incorporels :

L'ensemble des éléments incorporels évalués à **4 000 euros**

. Eléments corporels :

- Le matériel et le mobilier nécessaire à l'exploitation du fonds de commerce, d'une valeur totale de **6 000 euros**.

. Eléments financiers : NEANT

Tel que ledit fonds se poursuit et comporte dans son état actuel avec ses aisances et dépendances, ses agencements, sans exception ni réserve, Madame Carine SEDANO déclarant le bien connaître pour avoir eu connaissance de la comptabilité, des livres de caisse, factures et autres documents permettant d'en établir la valeur.

- Sous déduction de la reprise du passif : A NEANT

Soit un apport net de : **10 000 euros**

1.1.2 REMUNERATION DES APPORTS de Mr Sébastien RANVAL

En conséquence de l'évaluation exposé ci-avant, l'apport sera rémunéré par l'attribution à l'apporteur de 10 000 actions de 1 euro de valeur nominale.

1.2 PRESENTATION DE L'OPERATION RELATIVE A L'APPORT DE **Mme Carine SEDANO**

1.2.1 DESCRIPTION ET VALEUR DES APPORTS

Madame Caroline SEDANO, soussignée de première part, apporte à la société A TA GUISE, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite Société par Madame Caroline SEDANO, future Présidente associée de la société A TA GUISE, ès-qualités, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

	Dénomination	Date
MATERIEL	Motoculteur	2020
	Meuble inox haut	2022
	Tronçonneuse	2022
	Taille haie perche	2022
	Outil multifonction à dos	05/04/2022
	Brouette	2023
	Servante outils	17/11/2022
	Table inox	2023
	Salamandre	2023
	Meuble inox bas	2023
	Nettoyeur haute pression	2024
	Echelle	2024
	Cuiseur omelette	20/02/2024
	Hotte dynamique HR20PC	16/04/2024
	Souffleur Hyecho	17/04/2024
	Plaque de cuisson Gaz	22/04/2024
	Réfrigérateur boisson GPC1088	22/04/2024
	Variateur hotte REM10A	23/04/2024
	Porte bons de commandes	14/05/2024
	Boîtes de rangement	14/05/2024
ADMINISTRATIF	Tiroir-caisse	15/05/2024
	Porte torchons	23/05/2024
	Support réservoir propane	27/05/2024
	Porte torchons	16/06/2024
	Bipper commande	03/07/2024
	Stop trottoir	09/07/2024
	Thermomètre réfrigérateur	13/08/2024
	Ordinateur ASUS UM425QA	17/01/2024
	Courroie de distribution	
	food truck	28/02/2024
	Electricité	23/04/2024
	Electricité + meuble + gaz	13/05/2024

Les biens sont évalués à la somme globale de QUATRE MILLE HUIT CENT (4 800) euros.

1.2.2 REMUNERATION DES APPORTS de Mme Caroline SEDANO

En conséquence de l'évaluation exposé ci-avant, l'apport sera rémunéré par l'attribution à l'apporteur de 4 800 actions de 1 euro de valeur nominale.

2- DILLIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

J'ai notamment :

- Echangé avec les conseils en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées en marge du contenu des contrats d'apport à la société A TA GUSIE ;
- Vérifié la pleine propriété des actifs apportés en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- Pris connaissance de la méthode d'évaluation retenue eu égard au statut d'auto-entrepreneur de Mr Sébastien RANVAL.

2-2 APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

J'ai pris connaissance des méthodes de valorisation retenues et je me suis assuré de leur pertinence.

Au terme de mes travaux, je n'ai pas relevé d'éléments susceptibles de remettre en cause la valeur globale de l'apport proposé.

3- CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à 14 800 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de la quote part du capital social correspondant aux apports en nature de la société A TA GUISE.

Par ailleurs, je n'ai pas relevé dans les statuts de la société A TA GUISE d'avantages particuliers qui seraient stipulés au bénéfice des l'apporteurs.

Fait à Camélas, le 26 janvier 2026

Signé par :

23D36DFA33C94D4...
signé le 03/02/2026

B. DERYCKE
Commissaire aux Apports

Signé par :

CF0F1C2F08CE489...
signé le 02/02/2026